



Commune de Finhaut

DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE

Cabane de jardin

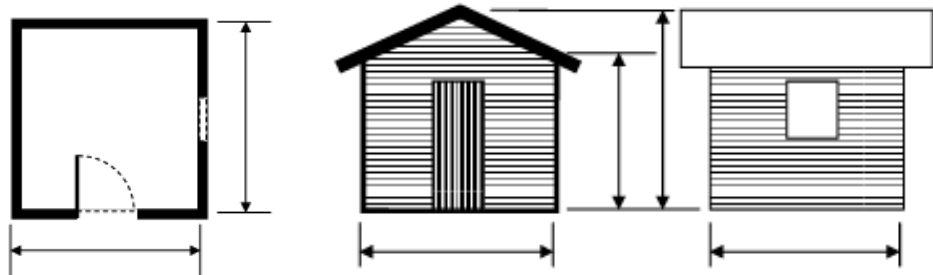
Requérant Nom : Prénom : Filiation :
Rue : Localité :

Auteur des plans

Localisation Localité : Lieu dit :
Plan Folio : Parcelle(s) no(s) :
Coordonnées relatives à la carte 1 :25000 :
Propriétaire de la parcelle :

Distances

Constructions de moins de 10 m²	Respecter les conditions ci-dessous. Distance minimale de 2 m (loi sur les constructions). Distance minimale de 3.5 m pour les constructions en matériaux combustibles (normes et directives AEAI).
Constructions supérieures à 10 m²	Distances minimales 3m ou 4m selon art. 95 du RCCZ. Plan de situation établi expressément par le géomètre officiel.



Distance projetée :

de la limite de propriété m
d'une route communale m
de la forêt m
d'une autre construction m

Indiquer les mesures du projet selon les flèches.

Plan du géomètre

Constructions de moins de 10 m²	La copie d'un plan récent du géomètre suffit avec l'implantation du projet
Constructions supérieures à 10 m²	Plan de situation établi expressément par le géomètre officiel.

Présenter ce document en 3 exemplaires avec le plan de situation du géomètre

Signature Lieu et date :
Requérant(e) : Propriétaire :

Dossier déposé auprès de l'administration communale le :